



# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR ÉTABLIR UN CONTRAT INTERIMAIRE

## SERVICE INTERIM TERRITORIAL

Lors d'une première mission ou en cas de changement, vous devez fournir des informations relatives à votre situation professionnelle et personnelle.

### PIÈCES OBLIGATOIRES

- Copie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité,
- Copie de la carte vitale ou une attestation de droits de moins de 3 mois (téléchargeable via Ameli),
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

### PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

- Diplômes,
- Permis de conduire,
- Curriculum Vitæ (CV) à jour,

#### SI L'AGENT A DES ENFANTS À CHARGE :

- La copie du livret de famille (pages concernant les parents et les enfants)
- Une attestation de l'employeur du conjoint (ou de l'ex-conjoint en cas de séparation ou divorce) certifiant que le SFT n'est pas déjà perçu par ce-dernier OU une photocopie du bulletin de salaire du conjoint (ou de l'ex-conjoint)

#### ➔ POUR LES ENFANTS DE 16 À 20 ANS :

- Le certificat de scolarité, OU le contrat d'apprentissage, de stage, de formation OU le contrat de travail précisant le taux de rémunération

#### ➔ POUR LES COUPLES SÉPARÉS OU DIVORCÉS :

- La photocopie du jugement de divorce OU de l'ordonnance du juge aux affaires familiales précisant à qui est confiée la garde des enfants

#### SI L'AGENT EST BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (EX : HANDICAP, INVALIDITÉ...) :

- Justificatif de la situation à transmettre

#### SI L'AGENT EST MINEUR AU MOMENT DE SA MISSION INTERIMAIRE :

- Autorisation parentale pour les agents mineurs au moment de leurs missions